

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ WJ/2025



Jijel le : 13.04.2025

MISE EN DEMEURE

* **Identification des parties :**

- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **AZOUZ LOTFI** représentée par son gérant
Mr **AZOUZ LOTFI**, sis à : **CITE CHERAKAT HAMMA BOUZIANE**

* **Identification de l'opération**

- Contrat N° : CONTRAT N° 60/2024 / VALIDATION SDT + DO
- ODS de démarrage des travaux : 41 du 12.02.2025
- Projet : **RESEAU FTTH ODN . DEVELOPPEMENT – MSAN EL AKABI II JIJEL/AKAN18**
- date d'ouverture : 13.4.2025

* **Objet de la mise en demeure :**

Suite à une visite du chantier effectuée par nos services techniques, un constat de retard dans la réalisation des travaux a été fait **absence de moyennes humains et matériels** édictés par les engagements (voir annexe N° 06 ET N°07 du cahier des charges) et le non-respect des délais de réalisation.

A cet effet, vous êtes mise en demeure afin d'avancer votre cadence des travaux ainsi le renforcement des moyen humain et matériels est-ce-la dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* **Délais d'exécution de la mise en demeure :**

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* **Sanction prévus en cas de refus d'exécution :**

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Jijel se réserve le droit de prendre les mesures administrative et réglementaire contre votre entreprise

Sous Directeur Technique Opérationnel P/4



BEY Lamine

13 AVR 2025 Le Directeur

ALGERIE TELECOM
Directeur Opérationnel des Télécommunications
Wilaya de JIJEL
Signé: ALLAB Loukmane